

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 10: Cathédrale de Lausanne

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISE EN CONSULTATION DE LA RÉVISION DE LA NORME SIA 380/4 « L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LE BÂTIMENT »

Le projet de norme SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment » traite des exigences liées à l'alimentation électrique spécifique pour l'éclairage et la ventilation/climatisation, ainsi qu'à partir de maintenant aussi pour les équipements d'exploitation, diverses installations du bâtiment et les applications électriques thermiques. Pour tous ces besoins, la norme indique comment déterminer les valeurs de projet à un stade précoce de planification. Cela permet tout au long de l'élaboration du projet de connaître les besoins électriques d'un bâtiment ou d'une installation et de les confronter aux exigences définies. Les différentes sources de consommation d'énergie électrique sont traitées de manière harmonisée.

Le projet est basé sur la recommandation SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment » parue en 1995. Dans le recueil des normes **sia**, ce document a été le premier à traiter systématiquement de la consommation d'électricité dans les bâtiments et à réunir les exigences liées aux besoins spécifiques de l'éclairage et de la ventilation/climatisation. Des outils informatiques ont également été développés pour ces domaines et leur l'emploi a fait l'objet de nombreux cours. La recommandation a par ailleurs servi de modèle aux directives émises par les cantons dans le domaine énergétique.

Les expériences et les résultats acquis grâce à l'application de la recommandation SIA 380/4 devaient être intégrées à la norme révisée. La commission chargée de la révision a donc basé son travail sur une série d'enquêtes menées à cet effet. Publiées à l'occasion de la mise en consultation, ces dernières

peuvent être téléchargées sous <www.energycodes.ch> (documents n'existant qu'en allemand).

Le projet mis en consultation est disponible sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> où il peut être téléchargé à partir des rubriques « la pratique > normes > mises en consultation ». Commentaires et prises de position doivent parvenir d'ici au 23 juillet 2004 au service des normes (aerberli@sia.ch) sous le chiffre correspondant et sur le formulaire électronique *ad hoc*. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

Commission SIA 380/4

CONTRACTWORLD.AWARD 2005

Dans le cadre de la prochaine foire Domotex à Hannover (du 15 au 18 janvier 2005), le prix international d'architecture *contractworld.award* sera décerné à des développements novateurs en matière d'aménagements intérieurs. Sous le titre « Vision for Offices, Hotels and Shops » le jury distinguera des bureaux, hôtels, boutiques ou stands d'exposition, dont la conception reflète un traitement global des éléments architecturaux et techniques, du mobilier, de l'éclairage, ainsi que des sols, parois et plafonds.

Le concours est ouvert aux architectes, architectes d'intérieur et designers en leur qualité d'auteurs des projets présentés. Les maîtres de l'ouvrage ou les entreprises exécutantes peuvent également soumettre leurs réalisations en indiquant le nom du concepteur. Les projets proposés doivent avoir été réalisés après le 31 décembre 2001 et le délai d'envoi des dossiers de participation est fixé au 25 juin 2004. Doté de 50 000 euros au total, le concours est placé sous la houlette d'un jury international. La **sia** et l'association suisse des

architectes d'intérieur (vsi.asai) figurent parmi les partenaires cautionnant ce concours, dont le règlement peut être téléchargé sous <www.contractworld.com/award> ou obtenu auprès du secrétariat général de la **sia** à Zurich (info@sia.ch ou tél. 01 283 15 15).

Service de presse SIA

ENTRÉE EN VIGUEUR DES CGC : SÉCURITÉ JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE RENFORCÉE

Les Conditions générales pour la construction (CGC) sont entrées en vigueur le 1^{er} avril pour la construction en béton, acier, bois et maçonnerie ainsi que pour la géotechnique. Celles pour les travaux souterrains prendront effet en automne 2004. Les règles applicables à l'édification de structures porteuses étant désormais subdivisées en « normes techniques » et « normes contractuelles », ces dernières ont nécessité l'élaboration des CGC. Avec la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », les règlements concernant les prestations et honoraires et le Catalogue des articles normalisés (CAN), les CGC constituent un seul système pour des appels d'offres et un déroulement de projet exempts de contradictions.

Une nouvelle organisation de projet

Sous le nom de projet *SWISSCONDITIONS*, les CGC ont été élaborées par une organisation externe de la **sia**, ce qui constitue une première. Achevés dans le cadre des coûts et des délais fixés, ces travaux ont touché des domaines tout à fait nouveaux, ce qui s'est traduit par des réactions critiques. L'ambitieux objectif défini a cependant été atteint. Une étroite collaboration

CGC : commande des normes, cours et documents

Adresse de commande pour la documentation relative au projet Swissconditions et à l'offre de cours :

<www.swissconditions.ch>, AZ SBV Swissconditions, Madame S. Koch, case postale, CH - 6210 Sursee, tél. 041 926 22 18, fax 041 926 22 00, e-mail : info@swissconditions.ch

Adresse de commande des normes :

<www.sia.ch/abb> ou auprès de SIA Auslieferung, Schwabe AG, case postale 832, CH - 4132 Muttenz 1, tél. 061 467 85 74, fax 061 467 85 76, e-mail : auslieferung@sia.ch

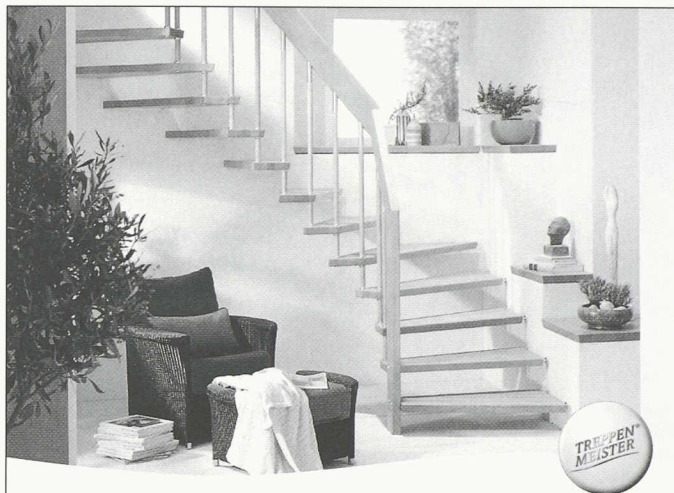
entre les parties concernées est désormais nécessaire, afin de maintenir le niveau élevé des normes de construction suisses. La conclusion réussie du projet *SWISSCONDITIONS* montre que la construction suisse est ouverte à des solutions novatrices, même si la situation sur le marché est difficile.

Le programme de cours a démarré

L'application à une large échelle des nouvelles normes contractuelles constituera un facteur décisif pour le succès du projet. La **sia** et la SSE appuient les activités déployées dans le cadre de la formation. Il sera possible d'atteindre une haute sécurité juridique et contractuelle au moyen des nouvelles normes uniquement si, dans le cadre de leur application intégrale, les maîtres d'ouvrage, concepteurs et entrepreneurs parlent le même langage. Dans ce contexte, il s'agit de promouvoir la nouvelle série de normes 118 xx dont l'importance est comparable à celle de la norme SIA 118. Le premier cours a eu lieu le 22 avril dernier au centre de formation de la SSE à Sursee et a vu la participation de 41 personnes. Les maîtres d'ouvrage, concepteurs et entrepreneurs y étaient représentés à parts égales.

La direction de la **sia** et le comité central de la SSE tiennent à remercier les organisations ayant soutenu le projet *SWISSCONDITIONS* pour leurs importants engagements financiers, ainsi que tous les professionnels ayant œuvré à sa réussite au sein du comité pilote, de la direction du projet ou dans le cadre d'autres fonctions. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Markus Gehri à la **sia** (tél. 01 283 15 55) et de Serge Oesch à la SSE (tél. 021 646 18 29).

M. Gehri/SIA et S. Oesch/SSE

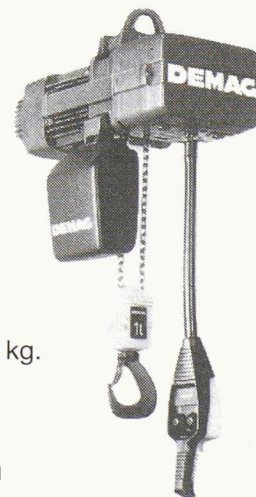


Les escaliers en bois Treppenmeister créent une atmosphère d'intérieur agréable et répondent à toutes vos exigences du point de vue qualité et esthétique. Le partenaire de Treppenmeister dans votre région confectionne votre escalier selon vos désirs et vous conseille de la première à la dernière marche.



Keller Treppenbau AG
1202 Genève, Tél. 022 731 19 10
3322 Schönbühl, Tél. 031 858 10 10
treppenbau@keller-treppen.ch

Palans électriques Demag



Palans électriques à câbles
et à chaîne.
Exécution fixe ou mobile.
Pour des charges de 1-100 000 kg.

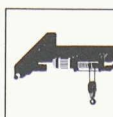
BURRI Manutention

W. Burri SA 1000 Lausanne 16

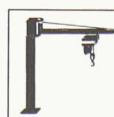
Adresse: chemin de la Meunière 12 - 1008 Prilly
Tél. 021 624 45 33 - Fax 021 624 18 69

Représentant en Suisse romande de:

Mannesmann Dematic AG



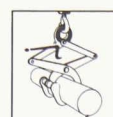
Ponts roulants



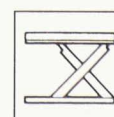
Potences



Systèmes
de voies



Engins de
préhension



Plates-formes
élevatrices